

## **2.27 Le Congrès mondial sur les parcs de Durban**

RAPPELANT que le IV<sup>e</sup> Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées (Congrès mondial sur les parcs), tenu à Caracas, Venezuela en 1992, avait décidé que le Ve Congrès devait avoir lieu en Afrique;

EXPRIMANT SA RECONNAISSANCE au gouvernement de l'Afrique du Sud qui a généreusement offert d'accueillir la réunion à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2003;

PRENANT NOTE de l'excellent travail accompli par la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) dans le cadre des préparatifs du prochain Congrès mondial sur les parcs, qui sera intitulé «Ve Congrès mondial sur les parcs – Avantages sans frontières»;

SE FÉLICITANT du soutien déjà accordé à l'UICN par le South African National Parks, le National Wildlife Service of New South Wales (Australie), le National Park Service des États-Unis et le Fonds pour l'environnement mondial/Banque mondiale dans le cadre des préparatifs du Congrès mondial sur les parcs;

NOTANT que la volonté de l'Union de réaliser des progrès mesurables dans chacun des sept Domaines de résultats stratégiques, notamment en matière de protection des écosystèmes, décrits dans le Programme global de l'UICN;

NOTANT EN OUTRE que le Ve Congrès mondial sur les parcs permettra d'examiner l'état des aires protégées à l'échelle mondiale, d'évaluer les menaces graves auxquelles elles sont confrontées et de décider de la voie à suivre au cours de la prochaine décennie et au-delà;

NOTANT ENFIN que le Ve Congrès mondial sur les parcs devrait confirmer le rôle de premier plan que jouent les aires protégées dans l'ordre du jour économique, social et écologique de l'humanité au 21<sup>e</sup> siècle, et plus particulièrement en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 4 au 11 octobre 2000 à Amman, Jordanie, pour sa 2<sup>e</sup> Session :

1. CONVIENT que le Congrès mondial sur les parcs devrait occuper une place de premier plan dans les sous-programmes du Secrétariat, dans l'intervalle entre la 2<sup>e</sup> Session et la 3<sup>e</sup> Session du Congrès mondial de la nature.
2. PRIE le Directeur général de mobiliser tous les services du Secrétariat, en appui au Ve Congrès mondial sur les parcs.
3. INVITE tous les membres de la famille de l'UICN à participer activement au Congrès.
4. EXHORTE les membres de l'UICN et les donateurs à accorder tout le soutien financier, technique et intellectuel possible au Secrétariat et à la CMAP qui préparent cette manifestation, à fournir une assistance aux participants des pays en développement et à contribuer à la préparation et à la diffusion des résultats de façon à garantir le succès du Congrès mondial sur les parcs de Durban.

